



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
15 juin 2010

Date d'affichage
15 juin 2010

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
finances – Vote du compte
administratif 2009 - Budget
communal.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 9

(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-MAESTRACCI-
CHASTAIGNET-FOREST et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE-RIMBAUD)

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**, **FOREST Marie-Paule** donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

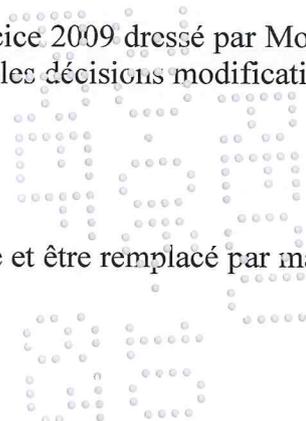
Absents : (Monsieur le maire se retire et ne participe pas au vote)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur GARRON André, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après avoir approuvé le compte de gestion du receveur,

Considérant que pour le vote, monsieur le maire, doit quitter la séance et être remplacé par madame RAVINAL Danièle, adjointe déléguée aux finances et au budget,



1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés.....	964 434,69	-	-	1 007 448,99	964 434,69	1 007 448,99
Opération de l'exercice.	3 576 846,85	3 623 523,65	12 102 501,53	12 864 588,17	15 679 348,38	16 488 111,82
TOTAUX.....	4 541 281,54	3 623 523,65	12 102 501,53	13 872 037,16	16 643 783,07	17 495 560,81
Résultats de clôture.....	917 757,89	-	-	1 769 535,63	-	851 777,74
Restes à réaliser.....	754 065,00	996 615,00	-	-	-	242 550,00
TOTAUX CUMULES....	1 671 822,89	996 615,00	-	-	-	1 094 327,74
RESULTATS DEFINITIFS	675 207,89	-	-	1 769 535,63	-	1 094 327,74

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Danièle RAVINAL
adjointe au maire déléguée aux finances et au budget

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

06 JUL. 2010 30 JUIN 2010

